Vol. XLIX SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 27 OCTOBRE 1920 No 49

ABONNEMENTS

Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :

Le Manitoba
42 AVENUE PROVENCHER
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : Main 3377

COUPS DE PLUME

Les Très Honorable Arthur Meighen, premier-ministre du Canada, a commencé sa campagne politique dans l'Ouest du Canada, par un magistral et substantiel discours prononcé éloquemment dans la grande salle de la Chambre du Commerce à Winnipeg.

L'immense salle était bondée d'auditeurs anxieux d'entendre l'énonciation des principes politiques sur lesquels le nouveau parti National-liberal-conservateur en appellera au jugement du peuple canadien quand l'heure des élections aura sonné.

Le premier-ministre s'est montré digne de la réputation de penseur et d'orateur dont son nom est entouré et personne ne lui niera le talent et les capacités de remplir le rôle élevé et honorable qui lui est échu.

On peut différer d'opinion avec M. Meighen; on vit ici dans un pays libre, sous un régime de liberté et chacun a le droit absolu de penser et de voter comme il veut bien, mais tous, adversaires comme amis, reconnaissent chez M. Meighen, un homme courageux, travailleur et actif; un logicien supérieur, un homme d'état parfaitement au courant de la situation économique du Canada, un ministre merveilleusement au courant de l'administration gouvernementale jusque dans ses plus petits détails.

L'assemblée de lundi soir n'a pas été exempte d'interruptions—cinquante personnes bien disposées peuvent dans n'importe quelle assemblée faire beaucoup de tapage—Mais on peut dire avec vérité que 95 pour cent de l'auditoire a suivi le discours du premier-ministre avec un intérêt soutenu lui ménageant pour la fin de son plaidoyer une magnifique ovation.

Le premier-ministre ne cherche pas de faux-fuyants pour expliquer sa conduite politique passée et il ne cherche en aucune manière à s'excuser pour la part qu'il a prise dans la législation des dernières années.

Au contraire, il justifie son action dans toutes les mesures importantes qui ont été prises et aux quelles il a collaboré depuis son entrée dans le ministère fédéral.

Il soutient qu'aucun gouvernement, au Canada, ne s'est trouvé en face de problèmes plus vastes et plus nouveaux, que ceux qui ont confronté le gouvernement fédéral depuis la déclaration de l'armistice.

Du reste, tous les gouvernements du monde se sont trouvés en face d'une situation exceptionnelle et telle que jamais encore on n'avait vu, à cause de la guerre effroyable qui a macéré l'humanité de 1914 à 1919.

Le cadre de notre journal ne nous permet pas de suivre dans ses détails le discours du premier-ministre; nos lecteurs auront du reste déjà lu cette pièce d'éloquence dans les grands quotidiens de Winnipeg.

Qu'il nous suffise de dire que M. Meighen nous parait avoir répondu victorieusement aux avancés de ses adversaires et que sur tous les points de son programme il a été d'une clarté qui ne permet à personne d'avoir des doutes sur la politique que son gouvernement suivra si l'électorat du pays aux prochaines élections lui donne un renouvellement de confiance.

Les élections prochaines se feront surtout sur la question fiscale.

M. Meighen est pour un tarif de protection modérée; protection juste nécessaire pour conserver au Canada l'existence de ses industries, pour prévenir la transplantation de nos usines chez nos voisins et pour empêcher l'émigration de nous ouvriers vers la république américaine.

Notre pays ne sera grand que si nous nous mettons en mesure de manufacturer chez nous des articles que nous consommerons chez nous.

Si le taux du change nous est si défavorable aux Etats-Unis, c'est que nos achats chez les américains sont trop nombreux en comparaison de ce que nous leur vendons.

Qu'en sera-t-il, si nous proclamons le libre-échange, si, au tarif protecteur nous substituons l'ouverture de toutes les barrières qui permettra aux marchandises américaines d'inonder notre marché.

M. Meighen dit avec force, et sur ce point il ne peut y avoir sujet au moindre doute, que son programme politique sera le même partout qu'il s'adresse aux centres protectionistes ou qu'il parle aux endroits où l'on préfère le libre-échange.

M. Meighen accuse M. King d'avoir une politique de protection dans les centres manufacturiers tandis que lorsqu'il parle aux fermiers de l'Ouest qui réclament le libre-échange, il ne se fait aucun scrupule de se déclarer en faveur de l'abolition de tous les droits.

En deux mots M. Meighen accuse M. King d'être un opportuniste, se plaisant dans toutes les compagnies, faisant son bonheur à laisser voguer sa barque au gré de tous les vents de quelques côtés qu'ils viennent.

M. King sera à Winnipeg dans quelques jours, il sera facile alors de comparer les discours des deux chefs qui font actuellement visite aux citoyens des provinces de l'Ouest.

HON. THOMAS CHAPAIS DANS LA REVUE CANADIENNE

L'assemblée de la Ligue des nations va avoir lieu dans le cours du mois de novembre à Genève. Une des questions qu'elle devra étudier est la création d'une cour de justice internationale permanente. Ce projet a été élaboré par une commission de juristes à la Haye. Le conseil de la ligue l'a communiqué d'avance à tous les gouvernements adhérents, ajoutant qu'il verrait dans l'opposition systématique au projet un véritable malheur international. Ce document comprend soixante-deux articles, répartis en trois chapitres, consacrés à l'organisation de la cour, à sa juridiction et à sa procédure. En voici le préambule : "Une cour permanente de justice internationale, à laquelle les membres de la ligue auront directement accès est par le présent établie, conformément à l'article 14 du pacte de la ligue des nations. Cette cour fera suite à la cour d'arbitrage organisée à La Haye, aux conventions de 1899 et de 1907, et aux tribunaux spéciaux d'arbitrage auxquels les pays auront toujours le droit de recourir."

Ce tribunal sera formé de la manière suivante : "La cour permanente de justice internationale se composera d'un groupe de juges indépendants, choisis sans tenir compte de leur nationalité parmi des gens d'une grande probité qui possèdent les qualifications requises dans leur pays pour être nommés juges ou qui sont jurisconsultes éminents en loi internationale. La cour se composera de 15 membres, dont 11 juges et quatre assistants. L'assemblée pourra en accroître le nombre, si le conseil de la ligue des nations le propose, sans dépasser le nombre de 15 juges et six assistants".

L'analyse du projet, que nous avons en ce moment sous les yeux, nous donne encore ces informations : "Les membres de cette cour seront éligibles pour 9 ans et le plan indique comment les différents groupes nationaux choisiront les juges. Le président et le vice-président de la cour resteront trois ans en fonction. Le siège sera à La Haye et la cour siégera tous les ans à partir du 15 juin. Elle pourra être convoqué en session spéciale par le président de la cour quand le besoin se fera sentir. Le président devra résider à La Haye. Trois juges siégeront à l'année pour entendre et fixer l'audition des causes. Les salaires du personnel sont fixés et c'est la ligue des nations qui paie les dépenses".

Voici les questions qui tomberont sous la juridiction du tribunal : "l'interprétation d'un traité; tout point de droit international; l'existence d'un fait qui, s'il est prouvé, fait brèche à un engagement international; le caractère ou la portée des réparations à faire pour avoir rompu une obligation internationale; l'interprétation d'une sentence portée par la cour". On propose que les séances du tribunal soient publiques. Au cas où les juges se diviseraient en deux groupes égaux le vote du président sera décisif. Le français sera la langue officielle de la cour. Nous n'avons pas besoin d'appeler l'attention de nos lecteurs sur cette dernière disposition.

* * *

Ce projet de cour internationale inspire à un collaborateur des Etudes de Paris quelques commentaires que nous tenons à signaler. Dans la livraison du 5 août de cette importante publication, Yves de la Brière publie un article au sujet de l'encyclique Pacem Dei, "le message romain de la paix internationale." L'espace nous manque pour analyser toute cette belle étude. Nous devons borner à la partie où le docte écrivain met en lumière les paroles du Souverain Pontife relativement à la paix internationale et à la société des nations. Dans ce passage de l'encyclique, Benoît XV décrit la coopération de la hiérarchie catholique à l'oeuvre de pacification que menaceront inévitablement tant de causes humaines de discorde. Et il fait cette solennelle déclaration : "Aux nations, unies dans une ligue fondée sur la loi chrétienne, l'Eglise sera fidèle à prêter son concours actif et empressé pour toutes leurs entreprises inspirées par la justice et la charité. Aussi bien elle est le modèle le plus achevé de la société universelle, et elle dispose, de par son organisation même et ses institutions, d'une merveilleuse influence pour rapprocher les hommes, en vue non seulement de leur salut éternel, mais même de leur prospérité matérielle. Car elle leur enseigne à user des biens temporels de manière à ne point perdre les biens éternels." Après avoir cité ce passage de la lettre pontificale, Yves de la Brière fait observer que "tout désigne la grande société religieuse dont le Pontife de Rome est le suprême pasteur en ce monde pour apporter une collaboration de premiqre importance à la difficile et périlleuse entreprise d'organiser juridiquement la paix entre les nations." Il s'écrie : "Vraiment, la seule internationale qui tienne est bien le catholicisme." On le comprend de plus en plus parmi les hommes d'Etat dignes de ce nom. A la réunion du conseil de la ligue des nations à Rome, durant le mois de mai dernier, un homme politique anglais et protestant, M. Balfour, délégné de la Grande-Bretagne, proposa spontanément à ses collqgues la participation pontificale. "Son argument était tiré de l'énormité des obstacles qui s'opposent en tout pays à l'oeuvre pacificatrice de la société des nations, et il concluait à bon droit qu'on ne pouvait négliger de gaieté de coeur un concours aussi profondément sincère et désintéressé, un concours d'aussi haute valeur morale, que celui du Pontife romain. La suggestion fut écartée par le repésentant de l'Italie, M. Nitti, et le représentant de la France, M. Léon Bourgeois, pour des motifs qu'il est aisé de comprendre et qu'il serait honteux d'avouer."

Cependant la question est maintenant posée. N'incombe-t-il pas aux dirigeants de l'opinion catholique universelle de faire en sorte que la revendication des droits du Saint-Siège et de sa collaboration future à l'organisation juridique internationale ne tombe pas dans l'oubli?

Mais l'écrivain des Etudes se pose cette question : "Sous quelle forme pourrait-on concevoir la participation du Saint-Siège à la société des nations?" Et il fait ces observations qui nous paraissent d'une justesse frappante : "Dans l'assemblée générale des puissances participantes dans le conseil directeur, composé de quelques membres de droit et de quelques membres élus par l'assemblée générale, la présence d'une délégation du Saint-Siège serait évidemment utile au prestige moral de la société des nations. Néanmoins, la papauté pourrait éprouver quelque gêne et quelque dommage à se trouver moralement et juridiquemen solidaire des combinaisons politiques, des requêtes financières ou militaires, des mesures répressives ou coercitives, qui devront être, en certains cas, adoptées par l'assemblée générale ou le conseil directeur. Telle ou telle mesure conviendrait mal à des hommes d'Eglise, pour plusieurs raisons faciles à entrevoir, et notamment propter defectum lenitatis"...

Nous serait-il permis de rappeler que nous avions, ici même, opiné dans le même sens, il y a quelques mois? Voici maintenant que la constitution du tribunal international apporte une solution à cette difficulté. "Ne serait-ce pas à la cour de justice que les délégués pontificaux trouveraient leur place la plus naturelle? écrit Yves de la Brière. Les attributions dévolues par ce texte à la cour permanente se répartiraient normalement en trois catégories, qui répondraient à la compétence de trois chambres, ou commissions distinctes : juger et punir les transgressions criminelles du droit des gens, résoudre par voie d'arbitrage les conflits internationaux déférés à la cour des avis consultatifs sur les questions de principe et l'interprétation des règles ou des lois internationales. Evidemment, la participation des représentants du pape à l'oeuvre de justice répressive contre les puissances violatrices du droit se heurterait aux mêmes objections que la collaboration aux travaux du conseil ou de l'assemblée générale, propter defectum lenitatis. Mais l'arbitrage international, et, plus encore, la détermination doctrinale ou l'interprétation équitable des principes juridiques dans les cas litigieux, voilà qui répond d'une manière singulièrement heureuse au caractère distinctif de la haute magistrature morale du Saint-Siège de Rome parmi les puissances souveraines. Pourquoi donc la société des nations ne convierait-elle pas le Pontife romain à se faire représenter par des délégués officiels dans la cour permanente de justice internationale? Pourquoi donc les délégués pontificaux ne siégeraient-ils pas dans la chambre ou la commission ayant à donner des avis sur les questions de doctrine et de principe? Pourquoi, enfin, le représentant du pape, en raison du rôle pacificateur, qui appartient tout spécialement au Saint-Siège et le place au-dessus des concurrences politiques des Etats, ne présiderait-il pas de droit les chambres ou commissions auxquelles il participerait dans la cour permanente de justice internationale? Partout, en evet, où est accrédité un nonce apostolique, n'est-ce pas lui déjà qui, pour le même motif, est toujours le doyen-né du corps diplomatique? En faveur d'un tel mode de participation du Saint-Siège à la société des nations, les bons arguments surabondent Nous défions qui que ce soit d'alléguer à l'encontre la moindre raison avouable. Voilà sous quelle forme moderne nous croyons concevable la réalisation du voeu que Joseph de Maistre exprimait noblement au treizième chapitre du second livre Du Pape : "J'oserais croire que le titre de médiateur-né (entre les princes chrétiens), accordé au Souverain Pontife, serait de tous les titres le plus naturel, le plus magnifique et le plus sacré. Je n'imagine rien de plus beau que ses envoyés au milieu de ces grands congrès, demandant la paix sans avoir fait la guerre, n'ayant à prononcer ni le mot d'acquisition ni le mot de restitution, par rapport au père commun, et ne parlant que pour la justice, l'humanité et la religion : Fiat! Fiat!

C'est du fond du coeur que nous faisons écho à ce Fiat du grand penseur catholique. Puisse le voeu émis par l'éminent collaborateur des Etudes s'accomplir!

* * *

Nous aurions voulu parler d'un incident qui s'est produit à une séance, la dernière, croyons-nous, de l'association du Barreau canadien, qui a siégé à Ottawa au com-

(A suivre en page 4)

LA MORT DU CARDINAL AMETTE ET L'UNION SACREE

En évoquant, dès le lendemain de sa mort, la grande figure du Cardinal Amette, nous rappelions qu'il fut, pendant la guerre, un des partisans les plus sincères et l'un des plus efficaces artisans de l'Union sacrée.

Dès le premier jour, il répondit franchement aux appels des pouvoirs publics en faveur de la patrie souffrante et menacée. Il leur apporta le concours de la souveraine autorité dont il jouissait auprès des catholiques; il leur donna mieux encore, son action personnelle, qui constituait une force et un exemple. Le Secours national, immédiatement constitué pour unir toute la charité française au profit de toutes les misères de France, obtint son adhésion prompte et loyale. En même temps, il soutenait, de toute la puissance des prières fidèles, les espérances et le moral de la patrie.

Plus tard, soit qu'il fallut prendre partà quelques manifestations nationales, en accord avec les personnages officiels et les ministres des cultes dissidents; soit que le gouvernement demandat l'appui de l'Eglise pour obtenir des citoyens français quelque nouveau sacrifice, l'archevêque de Paris se montra toujours prêt aux démarches et aux paroles attendues.

L'Union s'est manifestée, dès le premier instant, dans la presse. A part quelques feuilles, irréductiblement haineuses et sectaires, toutes les voix de l'opinion publique ont rendu hommage aux mérites et aux bienfaits du Cardinal. Il y a bien longtemps qu'on n'avait entendu en France, un tel concert de regrets et d'éloges autour de la dépouille mortelle d'un évêque.

Ne parlons pas ici des journaux catholiques. Ecoutez les autres, depuis les représentants des partis modérés jusqu'aux organes des groupes libres-penseurs.

"Ce grand prélat fut un grand français", s'écrie la *Liberté*. "Il fut avant tout un bon français," répète à son toute la *République Française*. *Le Journal* : "Il appuya, par des mandements réitérés, et tout empreints de sa fermeté persuasive, toutes les initiatives officielles, qu'il s'agit de démonstrations nationales ou de questions plus terre à terre, comme celle des emprunts ou de la collecte de l'or." *Le Petite Journal* : "Le cardinal Amette montra la noblesse de son caractère en contribuant de son pouvoir au maintien de l'Union sacrée."

Le Temps, pour sa part, unit dans la même reconnaissante admiration, tous les évêques, de France à l'archevêque de Paris. Après avoir évoqué les vertus et les dons du prélat disparu: "Ces mérites, continue la feuille gouvernementale, se sont affirmés d'une façon éclatante au cours de la guerre, pendant laquelle le cardinal Amette, d'accord avec tout le corps épiscopal français, n'a cessé d'avoir l'attitude la plus patriotique". Et, insistant de nouveau, le Temps loue le cardinal d'avoir contribué "à créer, à maintenir, pendant la guerre, à prolonger dans la paix, cet esprit d'union sacrée dont il avait donné un si parfait exemple."

Il n'est point, je l'ai dit, jusqu'à la presse radicale, qui ne s'incline avec respect devant le prince de l'Eglise. "C'est un bon français qui disparait", reconnait l'Ere nouvelle. Le Petit Parisien consacre au cardinal défunt tout un article de louanges: ayant rappelé ses discours, "il haussait rarement le ton, fait observer ce journal, mais il haussait les idées"; et, soulignant ses actes: "il fut, déclare-t-il encore, dans Paris menacé, dans Paris bombardé, le bon pasteur associé à toutes les souffrances de ses ouailles. Il eut du cou-

(A suivre en page 3)

VOUS MOURREZ!...

(L'Action Catholique)

Il y a trente ans passé—le 28 décembre 1892—dans un discours qu'il prononçait devant le Sacré Collège réuni pour lui présenter ses hommages, Léon XIII disait : "Pour peu que l'on observe le côté moral et religieux de l'Europe contemporaine il est trop visible qu'une tempête furieuse souffle grosse de désastres et de ruines".

Les désastres et des ruines n'ont pas manqué, mais la tempête n'a rien perdu de sa violence. Au contraire. Chaque jour elle grossit elle gagne tous les pays, elle souffre de tous les horizons à la fois. Ses brises hurlent de violentes revendications, sifflent d'horribles cris de haine et soulèvent en flots menaçants les masses populaires. Tout l'ordre social en est profondément ébranlé.

La cause?

Depuis longtemps, le génie des savants, la prudence des sages, les délibérations des réunions populaires, la perspicacité des législateurs et les Conseils des gouvernants s'occupent de la signaler, et de la faire disparaître.

Au moins d'août dernier, en France, dans la ville de Caen des hommes se sont réunis. Venus partout, ils ont apporté le fruit de leurs enquêtes, et de leurs réflexions. D'un commun accord, ils en sont arrivés à dire :: "Les difficultés, au milieu desquelles nous nous débattons, les menaces qui montentde partout, le souffle de récriminations qui porte dans ses flancs tant de ruines tout ce que l'avenir offre de sombre, et d'inquiétant prend sa source ailleurs que dans la guerre et dans ses suites. Il y a plus que le manque de méthode, que la pénurie des matières premières, que la crise de la main d'oeuvre. Tout cela ce sont des conséquences. Le mal est plu au fond; il est dans les volontés et dans les consciences. C'est là, dans la conscience du producteur, employeur ou employé, dans la conscience du consommateur, dans la conscience du contribuable, dans la conscience du législateur que doit se dénouer le drame qui amènera dans la société la paix ou la guerre, le progrès ou la ruine."

Ainsi par les faits et par les analyses scientifiques, se trouve confirmée, cette parole de Léon XIII aux ouvriers français le 20 octobre 1889 :."Le progrès n'est ni dans les projets et les agissements pervers des uns, ni dans les théories séduisantes mais erronées des autres; il est tout entier dans le fidèle accomplissement des devoirs qui incombent à toutes les classes de la Société, dans le respect et la sauvegarde des attributions propres à chacune d'elle."

Ces vérités ne sont pas neuves, mais parce qu'elles atteignent un ordre de choses supérieur, elles restent toujours actuelles. Il est d'autant plus opportun de les rappeler souvent qu'elles sont les plus dedaignées, celles dont on tient le moins compte dans la pratique.

Toutes les idées sont tellement mêlées; on fait autour de certains mots tant de campagnes mensongères, éblouissantes que l'on finit par ne plus savoir ce qu'ils signifient en réalité. Surproduction, progrès, développement sont dans toutes les bouches. En tout cela, ce qui domine, c'est l'idée de la matière assurant aux hommes plus de bien-être. Le reste, compte peu ou point. Et le reste, c'est la vie supérieure de l'âme, c'est la conscience illuminée des vérités de la foi, et marchant vers Dieu: ce sont en un mot les moeurs chrétiennes. "Ces moeurs quand elles sont en honneur, écrit Léon XIII, elles exercent naturellement sur la prospérité temporelle leur part de bienfaisante influence; car elles attirent la faveur de Dieu, principe et source, de tout bien; elles compriment le désir excessif des jouissances et la soif des voluptés, ces deux fléaux qui, trop souvent, jettent l'amertume et le dégoût dans le sein même de l'opulence; elles se contentent enfin d'une vie et nourriture frugales et suppléent par l'économie à la modicité de revenu, loin de ces vices qui consument, non seulement les petites, mais les plus grandes fortunes, et dissipent les plus gros patrimoines."

Sans ces moeurs, aucune surproduction ni dans l'industrie, ni dans l'agriculture, n'est possible, aucune ne peut empêcher un société de pencher vers la ruine. L'histoire prouve qu'elles sont disparues les plus brillantes civilisations qui ont humilié l'âme, étouffé la voix de la conscience, pour fournir à la chair de basses et voluptueuses pâtures. Nulle ne fera mentir la parole de l'Esprit-Saint : *"Si vous vivez selon la chair, vous mourrez."*

Paul HENRI.

CITY OF ST. BONIFACE



NOTICE

Notice is hereby given that a court will be held, pursuant to "The St. Boniface Charter," by His Honour the Judge of the County Court of St. Boniface at the Council Chamber, City Hall, St. Boniface, on the twelfth day of November, 1920, at 10 o'clock in the forenoon, to hear and determine the several complaints of errors and omissions in the list of electors of the said City for 1920.

All persons having business at the said court are required to attend at the said time and place.

Dated this twenty-sixth day of October, A. D. 1920.

J. C. MARCOUX,
Assessment Commissioner.

ST-VINCENT-DE-PAUL

Que l'on n'oubli pas la partie de cartes organisée par la Saint-Vincent-de-Paul, au profit des pauvres de la paroisse.

L'hiver approche; c'est la période la plus redoutable pour l'indigent nifirme ou malade qui n'a pu s'y préparer; non seulement des individus, mais des familles entières sont forcées de recourir à la charité du prochain. La Saint-Vincent-de-Paul, par ses officiers, s'efforce de canaliser le plus efficacement possible les aumônes des heureux de ce monde.

L'argent perçu n'est jamais distribué en espèces sonnantes; ceux qui s'adressent à nous ne reçoivent l'aide de la société qu'après enquête préalable, très sérieusement conduite par ceux qui en sont chargés; et alors, les secours sont versés sous forme de billets de vivres ou de charbon.

Nous nous adressons à tous ceux qui, pouvant disposer de quelques sous ne sauraient mieux faire que de les donner aux pauvres, à tous ceux, qui, pouvant se permettre le cinéma, n'auront pas à souffrir d'une aumône un peu libérale.

Les billets sont en circulation; ne nous contentons pas d'en acheter; vendons-en aux distraits qui ne peuvent pas nous en vouloir de leur donner l'occasion de la vertu.

Les membres de la Saint-Vincent-de-Paul s'engagent à donner à l'assistance une récréation sainte et profitable.

Le Comité d'Organisation.

NOTICE TO CREDITORS

In the Matter of the Estate of Rachel Deniset, late of the City of St. Boniface, in the Province of Manitoba, deceased.

All claims against the above Estate must be sent to the undersigned at the Office of his Solicitors, Messrs. Bernier, Blackwood & Bernier, 401, Somerset Building, in the City of Winnipeg, in the Province of Manitoba, on or before the 4th day of December A. D. 1920.

Dated at Winnipeg, in Manitoba, this 13th day of October, A.D. 1920.

François Deniset, Executor.

FEUILLETON DU "MANITOBA"

No 14

Le Grand Mufflo

Par Pierre L'Ermite.

Et le puissant Mufflo lui-même s'écroule sur un fauteuil et se met à fondre en larmes.

Aussi, avec quatre scènes analogues par semaine, Mme Rumahu fut, en un mois, au plus mal de sa condition, et ses actions se mirent à baisser d'une façon aussi rapide que continuelle.

A cette femme qui, malgré ses torts immenses, avait peut-être du coeur, Dieu semblait présenter la note en une seule fois, et lui demander comme prix son seul enfant, corps et âme.

Le coup fut tellement terrible, qu'elle ne trouva dans sa nature primitive que la force de se taire et de pleurer toute seule quand, à la fin des fins, on en arriva à un arrangement définitif.

Elle habiterait désormais une chambre chez Mathieu le tonnelier; Léontine lui servirait une pension, la plus petite possible; elle verrait son fils... quand il plairait à celui-ci d'aller la voir; et Léontine se chargea de régler, voire même de présider ces expansions de famille.

Désormais, l'influence de la vieille blanchisseuse était finie.

..Tertio : On habiterait Paris.

Il semblait à Léontine que, dans cette ville de toutes les énormités, celle qu'elle avait prise en mariage, et par-dessus le marché, passerait mieux inaperçue.

D'ailleurs, si la capitale est l'enfer des chevaux, elle est le paradis des dames; et Léontine, qui a de bonnes raisons pour ne pas compter beaucoup sur l'au-delà, entend profiter complètement de la situation présente.

Aussi, à l'heure où nous sommes arrivés, personne ne reconnaitrait l'ancien blanchisseur dans cette sorte de nabab, qui déambule vers un bureau du ministère en tube beige, monocle, moustaches relevées au petit fer, un bourrelet de graisse débordant par-dessus le col cassé, soigneusement empesé; le reste du personnage disparaissant dans une immense pelisse de 500 francs.

Comment, et par l'intermédiaire de quel parent de louage Léontine a-t-elle pu obtenir un rond pour son cher époux...?

Mystère et féminisme!...

Le rond, d'ailleurs, est loin d'être en rapport avec celui qui l'écrase huit heures par jour: le digne Mufflo, qui gagnait jadis près de 1800 francs par trimestre dans sa buanderie, est coté ici, avec des protections, à 80 francs par mois, moins 5 francs de retenue pour la retraite.

Au commencement, la chose lui a paru plutôt effrayante; mais Léontine a une telle manière de hausser les épaules quand il fait ses réflexions, qu'il est bien près de se prendre pour un extrême imbécile.

— Evidemment, pense-t-il, je ne connais rien aux grandes combinaisons dans les débuts desquelles ont peut tirer la langue, mais pour ne savoir, à la fin, quoi faire de ses bénéfices.

— Seulement, dit toujours Léontine, il faut représenter, jamais tu ne représenteras assez!

Et, pour représenter, on a loué à Paris un entresol qui est loin d'être mal; on s'habille chez les tailleurs et modistes du high-life; on a une cuisinière à 50 francs par mois; et les billets de banque dansent une petite valse qui n'est pas ordinaire.

Mais Léontine rassure son pusillanime époux : au début de toute installation, il y a des frais; ensuite, c'est le simple courant...

— Possible; mais trounn de l'air! Il y a courant et courant!

— Sois tranquille, mon ami, tu ne petite femme de tête... Elle te ruinera pas, et pour une bonne raison, c'est que...

— C'est que?

— (... C'est qu'alors je me ruinerais avec toi, pense tout bas Léontine)... C'est que je t'aime, mon trésor, et que je te veux heureux touours... toujours!... dit-elle tout haut, en lui nouant ses deux bras autour du cou. As-tu compris, maintenant, mon gros rat...?

CHAPITRE XI

La Jaquette de Madame Mufflo.

Ma bonne Herminie,

Voilà dix-huit mois que j'ai quitté ma mansarde ensoleillée, pour suivre ce vieux tapir de Mufflo.

Maintnant je navigue à pleines voiles, ayant en poupe le vent de la sécurité...

L'intelligent mammifère auquel j'ai confiée ma petite main est tout à fait muselé; et je te prie de croire, ma chère, ce n'a pas été sans peine.

Enfin, ça y est!...

Et même, il est tellement domptė, que je fais des vers, voire même de la prose, sur son définitif écrabouillement. Je t'envoie ci-joint une nouvelle que je destine au Bas-Bleu.. où je collabore une fois par mois.

Voilà qui va te suffoquer, n'est-ce pas, ma toute belle...?

Léontine auteur!... Léontine rédacteur!... Elle va devenir bien autre chose encore... ta Léontine!...

Je suis effrayée moi-même à certaines heures des dents qui me poussent... Des dents à manger les millions de Rothschild!...

J'ai faim et soif de tout ce que je vois... des toilettes... des chevaux... des voitures... de l'élégance suprême de certaines femmes du monde... de leur esprit.. de leur culture... presque de leur ...oui... de leur religion!...

Si maintenant... bientôt... je redevenais... seule!...

Mais je suis obligée de faire ma situation en plein champ de bataille, avec cette grosse bête lourdaude de mari, qui entre dans mes combinaisons comme un ours polaire dans une voilette de gaze...

Hier... je le regardais dormir ... il ronflait, la bouche ouverte ... Pouah! il me dégoûte!...

Car, va, je me connais bien! Je sais ce que je vaux avec mes qualités et mes rosseries d'abîme.

Car, autant je suis fine, chatte, distinguée, autant il est gras, épais, balourd.

J'aime à incliner les tiges des fleurs et à adorer quelques secondes leur premier parfum...

Lui, les écrase entre ses doigts, et se renifle bruyamment le creux des mains. D'ailleurs, compare les deux personnes, je t'envoie nos deux photographies authentiques ... Elle et lui!...

Enfin!...

Je m'étourdis... Je travail comme une pensionnaire.. Mon livre de comptes est perpétuellement à jour; et, le soir, je suis des cours de littérature, entre deux séances chez la couturière.

Que veux-tu?... Maintenant j'ai des rentes—pas assez—du loisir... je vois du monde presque vraiment bien...: toutes ces femmes auxquelles hier encore je vendais mes chapeaux!... Alors ça pousse l'ambition! J'ai pondu d'abord une toute petite nouvelle que Valentin, des Variétés, m'a retouchée... Et puis une autre... et enfin celle-là pour un journal de modes.

Je t'assure, ma mignonne, qu'elle n'est réellement pas mal: c'est mon cher mari, naturellement, qui me sert de tête de Turc: je l'ai un peu dégrossi là-dedans, pour rendre la chose vraisemblable — tu sais que le vrai parfois ne l'est pas (vraisemblable)... En réalité, neur; et s'il avait fallu attendre après lui pour inventer les courants d'air, personne ne serait jamais enrhumé.

On n'est pas bête comme lui... Il créerait des plats, cet être-là, pour mettre les pieds dedans!...

D'une façon générale, il a toujours une araignée dans la boule de quille qui lui sert de tête; mais quand on parle politique ou religion, l'araignée se met les pattes en l'air... Alors... on ne peut imaginer la profondeur d'idiotie au fond de laquelle il s'aplatit...

Tu sais que les curés et moi, cela fait plusieurs... Mais il y a manière et moment de les mettre en chantier.

Lui, voit rouge tout de suite, comme un bison.

Heureusement, j'ai cent moyens de le débarquer: actuellement, je le lance dans les automobiles... Il doit, paraît-il inventer une nouvelle voiture. Inutile de te confier que je ferai monter tout de suite ma belle-mère dessus.

Allons, je te laisse à la lecture de ma jolie nouvelle— car tu vas la trouver jolie, n'est-ce pas...? Sans bien attentivement. Songe!... C'est imprimé... Et puis tu reconnaîtras mon délicieux époux. Et enfin... l'auteur de cette bluette, c'est

Ta chère amie,

Léontine.

NOUVELLE

Par Madame Léontine M..

Ce matin-là, quand le gros papa Mufflard eut enfilé son pardessus, à cause des giboulées, et coiffé son haut-de-forme sur son ivoireux genou, sa petite femme insista pour qu'il prît un parapluie!...

Comme il était tout confusionné de cette attention délicate, vu que son mariage datait déjà de dix-huit mois, sa femme l'embrasse, ce qui mit le comble à sa stupéfaction...

— Mais, Léontine! Mais, Léontine!...

— Et puis, en plus... j'irai te chercher à ton bureau...

(A suivre)

Nos Ancêtres étaient patriotes jusqu'au costume

Dans un numéro du "Mercury" de Québec de 1837 on lit une narration amusante de l'aspect que présenta la session législative de la fin de l'été de cette même année. L'auteur de la narration nous raconte que tous les députés portaient des habits confectionnés en étoffe du pays et il nous donne même ce détail particulièrement comique qu'un des députés, M. Rodier, n'ayant pu se procurer de toile à chemise tissée au pays, préférait ne pas porter de chemise.

Assurément, à la lecture d'une pareille histoire on ne peut s'empêcher de rire, mais on ne peut pas non plus s'empêcher d'admirer l'élévation du sentiment patriotique qui faisait agir ainsi nos députés, car c'est par patriotisme qu'ils s'habillèrent de la sorte.

L'industrie du Bas-Canada était alors dans l'enfance et nos devanciers comprenant que l'indépendance économique ne leur viendrait que par le développement de l'industrie, résolurent d'encourager celle-ci à tout prix.

Or il n'existait guère à ce moment que deux industries, celle de "l'étoffe du pays" et celle des "souliers de boeufs."

C'est pour enrichir ces industries que les députés de 1837 n'hésitèrent pas à s'accoutrer comme ils le firent. Combien parni nous auraient le courage de les imiter?

Heureusement ces temps héroïques mais difficiles sont passés. Toutefois, comme l'Histoire se répète, les Canadiens-français de notre époque ont, pour les mêmes raisons patriotiques, le devoir de lutter à l'exemple de leurs ancêtres.

Actuellement encore il est absolument nécessaire de travailler à assurer notre indépendance économique. Pour cela il nous faut acheter toujours de préférence les articles de fabrication canadienne.

Il n'est plus besoin de se contraindre à laisser toute élégance de côté. En ce qui concerne, par exemple, la chaussure, nous avons fait de giganteques progrès. Nos manufacturiers ont remplacé les "souliers de boeufs" d'autrefois par des chaussures qui ne laissent rien à désirer.

On reconnaît généralement que celles-ci valent en qualité n'importe quelles chaussures importées, particulièrement les chaussures américaines, mais certains prétendent que celles faites au pays sont inférieures comme style à celles faites aux Etats-Unis.

C'est là une prétention fausse. En réalité les créations américaines sont connues presque immédiatement par nos industriels qui les lancent de suite sur le marché.

Ne faisons donc pas de snobisme, reconnaissons tous les mérites de nos produits nationaux et achetons-les au lieu d'enrichir les étrangers et, entre autres, nos voisins qui refusent à notre dollar sa pleine valeur.

Songeons que l'industrie de la chaussure dont nous venons de parler est véritablement canadienne-française, que les nôtres y ont atteint la prépondérance.

Aujourd'hui, en effet, 65% des chaussures fabriquées au Canada proviennent de la Province de Québec—40% des manufactures de chaussures appartiennent en toute propriété à des industriels Canadiensfrançais et les 7-8 des ouvriers et ouvrières aussi bien dans les maisons anglaises que dans les maisons françaises de la province sont des Canadiens-français. Il ne tient qu'à nous que nos industriels fassent mieux encore.

(Suite de la première page)

rage, de la bonté et de la piété."

La Lanterne elle-même, interprête obstinée et passionnée de la franc-maçonnerie, ne peut se défendre de constater les qualités naturelles de Monseigneur Amette. Et, pour compenser cet aveu qui la gène, elle ne trouve rien de mieux que de soupçonner l'Eglise d'ingratitude envers "un de ses meilleurs serviteurs" Accusation qui va, d'ailleurs, au rebours même de l'évidence.

En prenant spontanément cette attitude, les journaux se sont fait l'écho de la population parisienne. De ce peuple, en effet, l'on a pu constater les sentiments, dans l'interminable et touchant défilé qui, quatre jours durant, se déroula devant le trône funèbre où reposait l'archevêque de Paris. Toutes les conditions sociales étaient confondues dans cette foule attristée. Un journaliste y rencontra, dans le même instant, M. Poincaré et un ouvrier en habits de travail.

L'ancien président de la République a voulu saluer une dernière fois le cardinal dont sa haute magistrature lui permit, au jours angoissants, d'apprécier la grande âme. Son successeur à l'Elysée, dès la première nouvelle, avait fait porter ses condoléances à l'évêque auxiliaire de Paris. En même M. Millerand, président du Conseil; et plusieurs membres du cabinet, Monsieur Briand et d'autres anciens ministres, accouraient s'inscrire à l'Archevêché.

La France officielle a retrouvé ainsi le chemin de ces demeures épiscopales dont elle ne s'occupait, voici dix et quinze ans, que pour les soustraire à lours légitimes possesseurs. Déjà, au surplus je le note en passant—quelques-unes de ces spoliations se réparent: l'archevêque de Rouen va rentrer bientôt dans l'ancien palais des primats de Normandie.

La séparation subsiste encore en droit; les noeurs et les faits l'abolissent.

Les funérailles du cardinal Amette n'auraient pu offrir un caractère plus national en régime concordataire. Au premier rang de l'immense assemblée que la vaste métropole de Notre-Dame était impuissante à contenir toute entière, on apercevait M. Millerand, président du Conseil, entouré de quelques-uns de ses collègues. A côté de lui, le chef de la maison militaire du président de la République; le maréchal Pétain, commandant des armées françaises; les généraux Mangin et Lyautey, tout un cortège de hauts personnages de l'Etat.

Il y a douze ans, les coeurs catholiques étaient serrés d'antoigse, en suivant le char funèbre qui portait le cercueil du Cardinal Richard. Au chagrin causé par la mort de ce bon pasteur, s'ajoutait la douleur de constater l'abstention de la France gouvernementale. Quelles luttes et quelles difficultés nouvelles ne menaçaient-elles pas le nouvel archevêque? Et voici que ce nouvel, après douze ans d'épiscopat, descend dans la tombe au milieu des hommages officiels.

Mais l'Union sacrée ne tient pas seulement à l'émotion d'une mort imprévue, ni au prestige d'un grand caractère. Hier, au lendemain de ces funérailles triomphales elle s'est manifestée de nouveau, peut-être avec une signification plus éclatante encore et plus précise.

C'était, dans la ville de Meaux, la célébration du sixième anniversaire de la victoire de la Marne. La première et la plus grandiose une messe solennelle à la cathédrale. Aux premiers rangs, comme la veille à Notre-Dame de Paris, M. Millerand président du Conseil, assistait respectueusement à l'office divin. Près de lui, l'armée française était représentée par les trois maréchaux de France.

Au banquet dont fut suivi cette fonction religieuse, le chef du gouvernement, debout au milieu d'une assemblée de fonctionnaires, de soldats... et d'évêques, se félicita hautement de présider une telle manifestation d'union sacrée et, pour exprimer plus éloquemment la nécessité de cet accord national, il emprunta quelques unes de ses paroles mêmes qui venaient de retentir dans la chaire de la cathédrale.

François VEUILLOT.

Contrat pour la poste

Des soumissions cachetées, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusju'à midi, vendredi le 19 novembre 1920, pour le transport de la poste de Sa Majesté. par contrat, pour quatre ans, deux fois par semaine sur la route de Hove et St. Laurent, aller et retour. Devant commencer à la discretion du Maître des Postes Général.

On peut obtenir aux bureaux de postes de Hove, Ideal et St. Laurent et au bureau de l'Inspecteur des Postes les avis imprimés énumérant les autres renseignement quant aux conditions du contrat, ainsi que les blancs de soumission.

Bureau de l'Inspecteur des Postes,
H. H. PHINNEY,
Inspecteur des Postes.

Winnipeg, 8 octobre 1920.

Dimanche dernier à la cathédrale a eu lieu la quête en faveur des orphelines de la Maison Provinciale. $294.95 ont été le résultat de la journée de dimanche la quête a été faite par les Dames Patronesses: Mesdames C. A. Lemieux, présidente; A. Bourgeault, trésorière; (Lady) Dubuc, Juge Prud'homme, Ed. Guilbault, J. E. Cyr, J. A. Chabot, V. Portelance, J. B. Leclerc, J. Meindl, L. Laurendeau, G. H. Lee. Messieurs G. A. Maher, O. Leclerc, C. Senez, A. Leclerc, E. Lemay assistaient comme huissiers.

NOTRE RAISON D'ETRE

La vieille devise *Gesta Dei per Francos* qui, de tout temps illumina notre histoire se rencontre avec le programme même qui nous fut donné à l'heure où le Comité chargé de porter aux catholiques du monde entier l'apologie de la patrie commença son action. Le mot de l'Esprit-Saint: *Curam habe de bono nomine*: "Prenez soin de votre réputation," de doit point cesser d'inspirer nos ambitions et ce n'est point d'aujourd'hui que le devoir aussi, de publier tout ce qui se fait pour l'avènement du règne de Dieu parmi nous a été proclamé: "S'il est l'humilité chrétienne, disait Bourdaloue, de fuir l'éclat et de rechercher jamais l'estime des hommes par un sentiment d'orgueil et par une vaine ostentation, le christianisme, après tout, ne condamne point un soin raisonnable de notre réputation sur ce qui regarde l'intégrité et la droiture de la conduite."

Ce ne sont pas seulement les admirables et touchantes "Litanies de la patrie française" qu'a écrites avec tout son coeur et son talent Edward Montier, qui chantent et décrivent les multiples et enchanteurs aspects de l'Ame de France. Si séduisante et complète que puisse être cette évocation des mérites de notre pays exprimée à ravir par un poëte qui n'a eu qu'à se faire historien, les deux ouvrages l'accompagnent, malgré leur but technique tout à fait différent, continuent et prolongent ce tableau de l'action de notre patrie dans la "chrétienté".

Vue au dedans et en profondeur dans ses vraies "racines", celles dont le sol et les aïeux ont quelques raisons d'être fiers, la France telle que l'a dépeinte dans "Ses chers paysans" M. l'abbé Gustave Mugnier, révèle la plus riche peut-être de ses espérances et le fond même de sa prospérité si enviable et enviée aussi. Déjà, en pleine guerre, écrivant "aux paysons du front" son admiration sincère et motivée, l'auteur avait prouvé qu'il connaissait bien, et donc, aimait cordialement, ces hommes de France qui sont, eux, le contre-poids et le salut des "déracinés" trop nombreux dont on nous avait dès longtemps dénoncé les tares. Ce sont les vues d'avenir qu'expose en une causerie très communicative cet apôtre des "fils de la terre de France", "ses compagnons d'enfance" et pendant plus de quatre ans "ses camarades de combat. Tout un plan d'étude du problème rural est esquissé dans ces pages et convie à l'action toutes les énergies. "Il faut vivre double et se donner tout entiers."

C'est à la France des croisades, à celle dont le nom en Orient demeure, malgré tout, un drapeau et un espoir, que ramène sans cesse la pensée, le livre douloureux de M. J. Nanyem, "Les Assyro Chaldéens et les Arméniens massacrées par les Turcs. Ce terrible martyrologe témoignage d'une victime qui raconte une partie de ce qu'ont souffert ses compatriotes, ne manque pas dévoquer à l'esprit le souvenir du mot de Clovis, frémissant au récit de la passion du Sauveur: "Ah si j'avais été là avec mes Francs". "Non-seulement la France en guerre n'était plus là-bas, mais ses amis payaient, pendent ce "travail turc" des massacres que le pangermanisme allié du Comité Union et Progrès autorisait tout au moins de son einertie, leurs sympathies françaises. Il importe de relire ces récits de déportations organisées pour supprimer la "question arménienne" et les revendications des "Chaldéens" et l'on comprends mieux les appels à la France de ces chrétiens, "sujets ottomans exploités par la Turquie. Ce fragment d'un interrogatoire traduit éloquement les sentiments des populations d'Asie-Mineuse: "Pourquoi faites-vous l'éloge de la France et montrez-vous tant d'intérêt aux prisonniers français?.. Je fais l'éloge de la France parce que je lui doit mon instruction et mon éducation." Cette réponse du prêtre chaldéen, aumônier des prisonniers de guerre en Turquie, explique nombre d'acharnements "turcs que certains ont trop de peine à comprendre.

Que notre patrie poursuive, chez elle et au dehors, son rôle séculaire et qu'on la reconnaisse à ses fruits, dignes de sa rénommée.

Eugène Griselle.

(Suite de la page 1)

mencement de septembre. Mais nous ne saurions le faire sans étendre indûment les limites de cette chronique. Nous y reviendrons probablement le mois prochain. Qu'il nous suffise de dire immédiatement ce dont il s'agit. On a adopté in extremis une résolution par laquelle "l'association du Barreau canadien affirme qu'il est expédient qu'une loi générale applicable, autant que faire se pourra, à travers tout le Canada, sur les sujets du mariage et du divorce, soit adoptée à une date très prochaine par le parlement du Canada". Nous voulons croire que cette résolution a été escamotée. Mais elle est là, et elle appelle la réprobation énergique de tous ceux qui croient que le divorce est une institution néfaste, contraire à la doctrine chrétienne et subversive de l'ordre social.

—Thomas Chapais.

Saint-Denis, 27 septembre 1920.

L'ETUI A LUNETTES

Les Fabrègue étaient concierges dans l'une de ces vieilles rues de Grenelle, où l'on ne voit que des petites boutiques de mastroquets et des murs noirs d'usines. Fabrègue, excellent menuisier pourtant, gagnait péniblement sa vie parce qu'il avait perdu un bras à la guerre. Il ne pouvait plus que bricoler un peu dans les ateliers du voisinage. Heureusement, sa mère lui restait, et aussi son grand fils Nicolas, à qui chaque jour il répétait, avec une tendresse grave, son assurance consolante que, plus tard, après sa mort, il reverrait dans le ciel celle qui pendant des années avait mis sous leur humble toit la douceur de son amour et de son courage.

Ils vivaient tous les trois dans l'union la plus sincère, sans rien envier chez leur prochain, n'ayant pas d'autres joies que de satisfaire de loin en loin quelque désir d'un objet pas tout à fait nécessaire, ou même d'y songer seulement. Or, grand'mère souhaitait depuis longtemps un étui pour ses lunettes précieuses.

Tu comprends, disait-elle à Nicolas, un rien me cassera les branches de mes lunettes. D'ailleurs, quand elles seront dans un étui, je les retrouverai tout de suite au moment de prendre mon ouvrage. Un étui, ça tient de la place, c'est d'une couleur qui tranche partout.

— Je comprends. Eh bien ça coûte?

— Oh! ça coûte!... Tout coûte si cher! Et nous avons besoin de tant de choses! Et ton père ne quiète pas. Tu n'as jamais encore gagné plus beaucoup.

— Allons, grand'mère, ne t'inquiète de lunettes.

— Hé! Il ne faut qu'une fois!

Ainsi, chaque soir, quand Nicolas revenait de son travail, on parlait du fameux étui comme d'un trésor d'Amérique à conquérir. Sachez qu'on avait mis Nicolas en apprentissage chez l'ami Léon Rouby, l'ébéniste là-bas, très loin, rue de Birague, près de la place des Vosges. Et Nicolas, qui recevait un salaire d'une vingtaine de francs par semaine, résolut d'acheter secrètement cet étui et de l'offrir à grand'mère le jour de sa fête. On était en juillet. La Saint-Louis ne tombe que le 25 août. Sachez aussi que grand'mère s'appelait Louise, et quoique grosse et lourde, on la nommait toujours Louisette, comme au temps de sa jeunesse où elle était mince, souple et si jolie. Certes, c'était très bien de vouloir offrir à grand'mère un cadeau. Mais il fallait avoir de l'argent. Nicolas en avait juste assez pour déjeuner, à midi. Alors il confia son embarras à son patron:

— Dites-moi, je voudrais pour grand'mère acheter un étui à lunettes. Où le trouverai-je?

— Chez n'importe quel opticien. Ça coûte si peu!

— Je croyais, au contraire... C'est que je voudrais quelque chose de bien...

— Pour 40 ou 50 sous tu trouveras ton affaire, et du chic, en cuir de Russie...

Léon, resté l'ouvrier jovial d'autrefois, se mit à rire de la puérile inquiétude de son apprenti. Le soir, en sortant de l'atelier, Nicolas s'arrêta rue Saint-Antoine, chez un opticien, puis chez un autre. Hélas! on lui montrait que des étuis trop simples ou trop chers. Tout rougissant de la crainte que jamais au bout d'un mois il n'économiserait les 3 francs indispensables, il repartit pour Grenelle en métro. Le lendemain, il s'en fut à pied jusqu'au Bon Marché. Quelle longue trotte! et dure, après la journée de travail! Du moins, il eut l'avantage d'examiner une abondante collection d'étuis et de rencontrer un employé qui daigna compatir à ses anxiétés de pauvre.

— Tiens, mont petit, cet étui fera ton affaire... 3 francs.

— Encore trop pour moi, ce soir.

— Quand pourras-tu l'acheter?

— Dans trois semaines.

— Bon. Je mettrai ça de côté pour toi.

— Entendu!...

Une dernière fois, Nicolas examina l'étui de cuir, cuir rouge, s'il vous plaît, à fermoir de cuivre, et qui sentait bon, aussi bon qu'un gâteau sortant du four. Puis dare dare, il continua sa longue route à pied, jusqu'au fond de Greneelle. Il arriva tout en sueur, les pieds meurtris, la figure écarlate. Son père aussitôt s'alarma.

— Tu as l'air bigrement fatigué, dis-moi?

— Un peu. Nous avons tant de travail!

— Ah! mais, faut pas... La santé d'abord. Faut que tu vives robuste pour nous trois.

— Un peu. Nous avons tant de travail!

— Ah! mais, faut pas... La santé d'abord. Faut que tu vives robuste pour nous trois.

— Ne te tourmente pas, père. Je suis fort...

— Que deviendrions-nous si tu n'étais plus là? gémit grand'mère. Tu nous aimes bien, dis?

— Oh! je voudrais vous rendre heureux!

— Voilà pourquoi faut de la sagesse, et dans le travail comme dans tout. Ah! si ta mère était là, qu'elle serait fière de toi!... Il me semble, des fois, que de là haut elle nous écoute...

Grand'mère se tut. Et dans la pénombre de la petite loge, tenue avec tant de soin, mais où tout de même, comme dans la cabine d'un navire, ils avaient quelque peine à habiter tous les trois, grand'mère ne vit pas que des larmes avaient germé dans les yeux de l'enfant. Soudain, un locataire entra, hirsute, bourru, pour se plaindre d'une injure imaginaire, qu'il attribuait au père de Nicolas. On l'apaisa, d'ailleurs, sans difficulte, parce que la charité des Fabrègue l'obligea doucement de raisonner un peu. Dès qu'il fut parti, grand'mère soupira:

— Ah! quelle patience il faut avoir avec ces pauvres gens sans éducation, qui voudraient être des princes et qui ne savent pas toujours être des hommes!

— Le diable sera longtemps encore puissant sur de certaines âmes... Allons, à table!...

Nicolas mangea de bon appétit, et cette nuit-là il dormit d'un trait. A son lever il se sentit frais et dispose, comme tous les matins. Tous les soirs, désormais il rentra chez lui à l'heure d'habitude. Personne ne soupçonnait la joie profonde qu'il avait d'économiser à son déjeuner quelques sous, pour faire à sa grand'mère une belle surprise. Enfin, le soir du 23 août, il s'achemina gaiement vers le Bon Marché.

Le même employé, toujours complaisant, le reconnut tout de suite:

— Bonsoir, mon garçon... Je vous ai conservé l'étui... Oh c'est bien ça, tenez!...

— Merci monsieur.

— On va vous le plier dans du papier de soie.

— Merci, Monsieur, merci.

Nicolas s'éloigna tout radieux, autant que d'avoir gagné une victoire, mais si tremblant d'émotion qu'à peine avait-il franchi le trottoir du magasin qu'il alla naïvement s'empêtrer dans les roues d'une byciclette. Il tomba de son long, et dans la stupeur de sa chute, il envoya rouler le précieux étui vers le milieu de la chaussée. Vous pensez qu'il se releva bien vite, et pour songer d'abord à son emplette. Mais juste à ce moment-là survenait un de ces mastodontes d'autobus, qui de leur pesant fracas ébranlent les maisons, et sous leurs meules écrasent les cailloux. Une minute il demeura, pâle d'effroi.

— O mon Dieu! s'écria-t-il.

Et d'un élan de son âme fervente, il adressa une prière au bon saint Antoine de Padoue. Cependant le mastodonte balourd était passé parmi un nuage de poussière. O Seigneur! L'étui à lunettes reposait entre deux pierres, sain et sauf. Nicolas, non sans précaution maintenant, courut le ramasser. Puis, afin d'arriver chez lui plus dispos, il monta dans un autobus. Dès qu'il en descendit, au fond de son quartier de Grenelle, il s'en fut acheter pour 10 sous deux roses magnifiques. Et d'un pas triomphant, il s'engagea dans sa rue noire, empoisonné par l'odeur des boutiques de vins.

Fabrègue lavait une salade au robinet de l'évier. Grand'mère assise à sa place ordinaire près de la fenêtre cousait.

— Nicolas, dit-elle, il me semble que tu rentres un peu tard, ce soir?

— Ah! tu as des roses... Pourquoi?

— Pour toi grand'mère. C'est ta fête.

— O! mon enfant! nous l'avions oublié; viens ici que je t'embrasse.

Fabrègue, à son tour, s'approcha de l'aïeule, et tous les deux en versant des larmes, s'étraignirent avec amour.

— Ce n'est pas tout repartit Nicolas, autre chose, grand'mère...

— Oh! Oh!... Un étui à lunettes?...

Nicolas dépliait le papier de soie lentement, pour faire durer le plaisir; et comme une merveille inestimable, il montra l'étui de cuir, qui sentait toujours bon comme un gâteau de miel. Alors faisant une révérence, il l'offrit à grand'mère, dont les mains fripées et jaunes réuissaient de contentement.

— C'est trop beau pour moi, mon enfant. Avec quel argent t'es-tu procuré tout cela?

— Avec mes petites économies. Oh! ne me gronde pas!...

— Tu t'es privé pour moi, je parie?

— Il faut bien apprendre les privations de bonne heure. Enfin, je souhaite que tu te serves de mon étui très longtemps...

— Longtemps?... Heu!... Je suis très vieille.

— Cet étui te portera bonheur.

— Pourquoi?

— Parce qu'il est béni.

— Comment ça?...

Nicolas raconta l'accident dont il faillit être victime.

— Mais, ajouta-t-il, saint Antoine de Padoue m'a permis de le retrouver intact.

— Tu as raison. Il est béni. Je le gardrai toujours dans ma poche. Mais, mon enfant, que pourrai-je faire pour toi?

— Rien, grand'mère, que de nous aimer longtemps.

— Ah! je ne croyais pas qu'à mon âge ou pût encore m'offrir des cadeaux.

— Quant on est vieux, ce sont les petits qui offrent.

— Tu n'as que des paroles agréables, vois-tu. Dcidément, tu es plus fort que moi...

Et grand'mère, parce que l'étui à lunettes tant désiré depuis des années venait de son enfant, et parce que saint Antoine lui avait donné les grâces de sa protection, le baisa tendrement. — *Georges Beaume* (Semaine Religieuse de Québec).

Une invitation cordiale est faite à tous les citoyens de Saint-Boniface à assister le jour de la Toussaint, le 1er novembre, à deux heures de l'après-midi à l'inauguration de l'orgue de la paroisse de St-François-Xavier. Un beau programme est à l'affiche. L'entrée ne sera que de cinquante sous.

Près de 900,000 têtes de bétail

Berlin.—D'après le "Vorwauts" la Commission de Réparations des Alliés a présenté au gouvernement allemand une demande pour la livraison de 10,000 boeufs et 500,000 vaches à la France; 11,150 têtes de bétail à l'Italie; 210,000 vaches à la Belgique; 157,000 têtes de bétail à la Serbie.

PETITES ANNONCES

ON DEMANDE de l'emploi comme chauffeur de nuit. Pour la nourriture et le logement. Homme d'expérience peut fournir référence. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER—Deux chambres à coucher, meublées, à louer, 130 avenue Provencher. $20.00 et $15.00 par mois. S'adresser à M. Doniset à l'adresse ci-dessous.

MEDECINS

AVOCATS & NOTAIRES